



FLASH INFO

MON
ORIENTATION
EN LIGNE

n° 16 - décembre 2025



Publications



→ Nouvelles parutions

- Collection « Zoom sur les métiers » : *Les métiers de la recherche et de la conception industrielles.*
- Collection « Dossiers » : *Classes prépa.*
- Nouvelle collection « Panorama » : *BTS/BTSA.*

Collège/Lycée

→ Instauration des tests d'aptitudes physiques en 6^e

À la rentrée 2025, une évaluation des aptitudes physiques des élèves de 6^e est mise en place. Cette démarche vise à positionner chaque élève dans un groupe de maîtrise : « à besoins », « fragile » ou « satisfaisant ».

Cette évaluation permet d'ajuster les pratiques pédagogiques en EPS (éducation physique et sportive) et de contribuer à une politique éducative plus globale de promotion de la santé et du bien-être.

Un guide à destination des personnels d'encadrement et des enseignants d'EPS rappelle les enjeux liés à cette évaluation et précise les modalités de passation.

À consulter : l'[article](#) en ligne sur Éduscol.

→ Les Segpa dans les collèges

À la rentrée 2024, 1 collège sur 5 propose une Segpa (section d'enseignement général et professionnel adapté). Ces sections sont majoritairement implantées dans des établissements publics situés en milieu urbain, où la population scolaire, y compris hors Segpa, est souvent issue de milieux sociaux moins favorisés et présente un niveau scolaire inférieur à la moyenne.

Les enseignants de Segpa sont en moyenne plus jeunes et, dans le secteur public, un quart d'entre eux provient des corps enseignants du 1^{er} degré.

À l'issue de la 3^e, les élèves s'orientent principalement vers la voie professionnelle, notamment en CAP. Toutefois, 1 élève sur 10 en 3^e Segpa en 2023 ne figure plus parmi les inscrits dans un établissement scolaire en 2024, ce qui suggère une sortie du système éducatif.

À lire : la [Note d'information de la DEPP n° 25.60](#) d'octobre 2025.

→ Le rôle et la place du CAP

Un rapport de l'IGÉSR (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche) analyse la place du CAP dans l'offre de formation, identifie ses publics et leur devenir en portant une attention singulière aux élèves de lycée professionnel et aux équipes éducatives et pédagogiques.

Peu visible dans les réformes de la voie professionnelle, le CAP sous statut scolaire est disqualifié au sein des LP (lycées professionnels) au profit du baccalauréat professionnel, tout en étant largement valorisé dans les CFA (centres de formation d'apprentis), qui tendent à monopoliser les spécialités « insérantes ». À partir d'observations menées dans plusieurs académies et d'une comparaison des modalités d'accueil et de formation des publics préparant le CAP en formation initiale, l'IGÉSR formule 12 préconisations à différentes échelles d'intervention.

À lire: le [rapport](#) de l'IGÉSR du 20 octobre 2025.

→ Voie pro: améliorer l'insertion professionnelle

Pour améliorer l'insertion professionnelle des bacheliers pro, l'économiste Julien Grenet préconise d'abord un pilotage plus fin de l'offre de formation, en s'appuyant sur les données existantes. Avec une mesure simple à très court terme: augmenter les capacités d'accueil dans les secteurs où coïncident les préférences des jeunes et les besoins du marché du travail, comme la boulangerie ou la conduite d'engins.

Il s'est exprimé à ce sujet lors d'une conférence organisée le 6 novembre 2025 dans le cadre des Journées de l'économie à Lyon.

Lors de cet événement, Julien Grenet, directeur de recherche au CNRS (Centre national de la recherche scientifique) et directeur adjoint de l'Institut des politiques publiques, est intervenu sur le thème du « passage crucial de l'école à l'emploi ». Autre intervention, celle d'Arnaud Largy, chef de projet scientifique pour le dispositif Avenir Pro à Sciences Po, qui présentait les résultats de l'expérimentation Avenir Pro visant à faire accompagner des lycéens professionnels par des conseillers de France Travail.

À visionner: la [conférence](#) sur le site des Journées de l'économie.

→ Les impacts des réformes successives du bac professionnel

Dans son rapport présenté à l'Assemblée nationale le 9 juillet 2025, la mission flash constate que le bac pro, bien que diplôme fondamental, nécessaire à l'élévation du niveau global de qualification, reste sous-estimé et mal perçu. Elle observe que la mise en place des familles de métiers a manqué de clarté, a limité la personnalisation des parcours et a favorisé les concentrations de genre en début de formation.

Les rapporteurs formulent 20 recommandations, dont: revoir la structuration des familles de métiers et accroître leur lisibilité en mettant en avant des métiers-repères aux dénominations claires; supprimer le parcours en Y et, en conséquence, rétablir le volume d'enseignements correspondants pour tous; organiser de nouveau les épreuves du bac professionnel au mois de juin; permettre aux élèves volontaires de la voie pro de suivre une 4^e année de formation en lycée pro...

À lire: le [rapport](#) en ligne sur le site de l'Assemblée nationale.

→ Suivi du dispositif prépa-2^{de}

Mis en place à la rentrée 2024 pour accueillir des élèves de 3^e sans DNB (diplôme national du brevet), le dispositif prépa-2^{de} offre aux élèves en difficulté un sas leur permettant de se remobiliser, de consolider leurs acquis et de préparer leur entrée en 2^{de} générale et technologique ou professionnelle. L'IGÉSR a publié une note d'étape. L'Inspection estime que si le dispositif reste perfectible sur les apprentissages fondamentaux, il montre des effets très positifs sur la motivation, la confiance et l'élaboration du projet d'orientation des élèves accueillis. Les résultats d'affectation témoignent de l'efficacité de l'accompagnement: en 2025, 96,5% des élèves ont obtenu une affectation dès le premier tour, dont 87% sur leur vœu 1. Près d'un quart a intégré une 2^{de} générale et technologique, témoignant de l'ambition retrouvée. Le dispositif est reconduit dans 80 établissements à la rentrée 2025.

À lire: la [Note d'étape n° 2](#) (rapport 24-25-107D) de l'IGÉSR de juillet 2025.

→ Parcoursup 2025 : bilan

La procédure Parcoursup 2025 a accueilli un nombre record de candidats, en particulier des lycéens professionnels (+ 11%) ou étudiants en réorientation (+ 8,3%).

Cette année, avec près de 35 000 candidats supplémentaires par rapport à 2024, 597 019 lycéens (soit 91,9% des lycéens ayant formulé des vœux) ont reçu au moins une proposition d'admission. 150 283 étudiants en réorientation (soit 82,1% des étudiants ayant formulé des vœux) ont également reçu au moins une proposition d'admission.

Le taux d'acceptation des propositions reçues progresse légèrement, toutes catégories de candidats confondues, et en particulier chez les lycéens (84,1% d'entre eux, soit + 0,3 point par rapport à 2024).

Par ailleurs, cette année, l'enrichissement de l'offre de formation proposée sur Parcoursup s'est poursuivi (800 formations de plus, y compris en apprentissage).

À consulter : le [bilan Parcoursup 2025](#) et la [Note flash du SIES N° 2025-28](#) en ligne sur le site du ministère chargé de l'Enseignement supérieur.

→ Calendrier Parcoursup 2026

Le calendrier de la session 2026 est publié : www.parcoursup.gouv.fr/calendrier. Il est stable, pour faciliter l'accompagnement à l'orientation des lycéens, en lien avec l'Onisep, dans le cadre du plan Avenir.

Inclusion

→ Mission d'évaluation de la loi handicap de 2005

20 ans après la promulgation de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la mission d'évaluation de l'Assemblée nationale dresse un bilan sévère. Elle formule 86 recommandations concrètes en rapport avec les différents pans de la loi. Concernant le droit à l'éducation, elle considère que « malgré un apparent succès quantitatif, l'école ne tient toujours pas sa promesse d'inclusion ». Quelques recommandations : donner aux AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) le statut de fonctionnaire ; poursuivre l'amélioration de leur niveau de rémunération et de leurs conditions de travail ; créer des brigades de remplacement d'AESH ; renforcer la formation initiale et continue des enseignants et de l'ensemble de la communauté éducative ; mettre en place un suivi statistique exhaustif de la scolarité de l'ensemble des enfants handicapés, quels que soient leur lieu de vie, leur mode d'accompagnement et les modalités de scolarisation mises en œuvre ; renforcer l'accompagnement à l'orientation des élèves en situation de handicap...

À lire : le [rapport](#) de la mission publié en juillet 2025.

→ Les enfants en situation de handicap accompagnés par des structures spécialisées

La DREES (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) publie une nouvelle étude sur les personnes en situation de handicap accompagnées en établissements ou services médico-sociaux. La hausse du nombre de jeunes accompagnés par des structures spécialisées se poursuit : au 31 décembre 2022, les établissements et services médico-sociaux proposent 173 790 places dans 4 030 structures, et accompagnent 174 160 enfants et adolescents en situation de handicap. Parmi eux, 15% font l'objet d'une mesure d'aide sociale à l'enfance. Par rapport à la situation de la fin 2006, ce sont 35 120 enfants et adolescents supplémentaires qui sont accompagnés, dont deux tiers dans les services, qui représentent désormais 32% des places offertes, contre 24% en 2006.

Deux tiers des enfants accompagnés sont des garçons. 39% des enfants et adolescents accompagnés par une structure spécialisée ont comme déficience principale une déficience intellectuelle, et 34% ont un trouble du psychisme, du comportement ou de la communication. La scolarisation en établissement scolaire et en unité d'enseignement externalisée continue de progresser.

À lire : [Études et résultats n° 1331](#) de la DREES de mars 2025.

→ Évolution de la scolarité en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap

Les élèves en situation de handicap sont de plus en plus souvent accueillis à temps complet, avec une part d'élèves à temps partiel toujours plus élevée dans le 1^{er} degré que dans le 2^d degré. En milieu ordinaire, le recours à l'aide humaine a fortement augmenté au cours de cette période, et elle se mutualise davantage quels que soient le niveau scolaire et le type de trouble des élèves. Le recours au matériel pédagogique et à un transport spécifique tend au contraire à diminuer depuis 2017. Comparé à 2006, les élèves en situation de handicap poursuivent aujourd'hui plus longtemps leur scolarité. Toutefois, ils sortent encore du système scolaire plus précocement que l'ensemble des élèves. En diminution depuis 2006, la part des filles représente, en 2024, 29 % des élèves en situation de handicap dans les 1^{er} et 2^d degrés.

À lire: la [Note d'information n° 25.63](#) de novembre 2025.

→ Les étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur

À la rentrée 2023, 64 000 ESH (étudiants en situation de handicap) sont recensés dans les établissements d'enseignement supérieur publics et privés d'intérêt général, soit 2,2 % des effectifs étudiants. Cette population a été multipliée par 8,5 depuis 2003, et par 1,9 depuis la rentrée 2018.

À lire: [EESRI n° 18](#) (état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France).

→ Jeunes en situation de handicap: une mobilité sociale entravée

Les jeunes en situation de handicap s'insèrent moins bien sur le marché du travail et accèdent moins souvent que les autres jeunes à des positions sociales élevées. D'après une note publiée par le HCP (Haut-commissariat à la stratégie et au plan) et France Stratégie, la difficulté des jeunes en situation de handicap à devenir cadre ou à exercer une profession intermédiaire ne dépend pas de leur origine sociale: qu'ils soient issus d'un milieu modeste ou favorisé, les jeunes « valides » ont une probabilité d'atteindre ces catégories sociales 1,7 fois plus forte que les jeunes présentant un handicap.

À lire: la [note d'analyse n° 153](#) de mai 2025 en ligne sur le site du HCP.

Enseignement supérieur

→ Réforme des 5 DE du social

L'architecture des formations en travail social évoluera à partir de la rentrée 2026, à la suite de la parution de cinq arrêtés au *Journal officiel* du 14 octobre 2025.

La réforme entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2026 pour les diplômes d'[assistent de service social](#), d'[éducateur de jeunes enfants](#), d'[éducateur spécialisé](#), d'[éducateur technique spécialisé](#), et le 1^{er} septembre 2027 pour le diplôme de [conseiller en économie sociale et familiale](#) (CESF).

Les nouveaux référentiels s'articulent autour de quatre blocs de compétences, comprenant des blocs communs à l'ensemble des diplômes et des blocs spécifiques à chaque métier.

Chaque arrêté inclut une annexe détaillant les correspondances entre certifications, avec des dispenses et allègements afin de favoriser les passerelles entre les professions du travail social.

→ Bilan MonMaster 2025 et calendrier 2026

La campagne de recrutement en 1^{re} année de master pour la rentrée 2025, qui avait débuté le 25 février 2025, s'est achevée le 31 août.

Cette année, la campagne MonMaster a été marquée par une augmentation de près de 16 % du nombre de candidatures, augmentation qui confirme que la plateforme est la voie incontournable de l'accès au M1 (1^{re} année de master). Par ailleurs, le calendrier de la procédure pour l'année universitaire 2026-2027 est publié.

À consulter: le [bilan de la campagne 2025](#) et le [calendrier de la session 2026](#).

→ Les effectifs étudiants en 2024-2025

En 2024-2025, l'effectif de l'enseignement supérieur franchit pour la première fois le seuil des 3 millions d'étudiants, en progression de 1,4 % par rapport à l'an passé.

Cette rentrée est également marquée par une légère hausse des effectifs à l'université. Toutefois, les formations d'ingénieur à l'université enregistrent une baisse, contrairement à celles proposées hors université, qui progressent. Les sections de techniciens supérieurs et assimilés voient leurs effectifs diminuer, avec une baisse plus marquée dans les formations en apprentissage (-1,2 %) que dans les cursus scolaires (-0,8 %). À l'inverse, les classes préparatoires aux grandes écoles (+ 5,5 %) ainsi que les écoles de commerce, de gestion et de comptabilité (+ 3,1 %) attirent davantage d'étudiants. Par ailleurs, plus d'un quart des étudiants (26,5 %) sont inscrits dans un établissement privé d'enseignement supérieur.

À lire: la [Note flash du SIES n° 2025-17](#) de juillet 2025.

→ Prévisions des effectifs dans l'enseignement supérieur

La barre symbolique des 3 millions d'étudiants a finalement été atteinte à la rentrée 2024, un nombre qui devrait continuer d'augmenter en cette rentrée 2025. Selon les premières estimations du SIES (sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques), 3 027 000 étudiants seraient inscrits dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2025, en hausse de 0,5 % par rapport à l'année précédente. Cette légère croissance devrait se poursuivre à la rentrée 2026, soutenue par l'augmentation des inscriptions dans certaines disciplines universitaires ainsi que dans les écoles de commerce, les écoles d'ingénieurs et les établissements privés. Dans les établissements préparant à un BTS, les effectifs, notamment ceux en apprentissage, reculeraient pour la 2^e année consécutive.

À lire: la [Note flash du SIES N° 2025-25](#) d'octobre 2025.

→ Devenir des étudiants de CPGE

Deux notes d'information du SIES s'intéressent aux parcours dans l'enseignement supérieur des entrants en CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles) littéraire et scientifique.

- Après une classe préparatoire scientifique, 7 étudiants sur 10 poursuivent des études dans une formation d'ingénieur. Plus souvent des hommes que des femmes et en majorité issus de milieux très favorisés, les étudiants de CPGE scientifiques ont également le plus souvent obtenu la mention « bien » ou « très bien » au baccalauréat.

Si les bons résultats au bac et la sélectivité de la CPGE choisie sont liés à la fréquence d'intégration des écoles les plus prisées, toutes les classes prépa scientifiques accompagnent la majorité des étudiants vers une formation d'ingénieur.

- 4 ans après une entrée en classe préparatoire littéraire, 1 étudiant sur 2 poursuit ses études à l'université, majoritairement en master. Plus souvent des femmes que des hommes et en majorité issus de milieux très favorisés, les étudiants de CPGE littéraires ont le plus souvent obtenu la mention « très bien » ou « bien » au baccalauréat.

Les parcours dans l'enseignement supérieur des entrants en CPGE littéraire sont notamment liés à leurs résultats au baccalauréat, au nombre d'années d'inscription et à la sélectivité de la classe préparatoire choisie.

À lire: les Notes d'information du SIES [n° 2025-10](#) et [n° 2025-11](#) d'octobre 2025.

→ Relations stratégiques entre l'État et les universités

La mission d'information du Sénat met en évidence dans son rapport publié en octobre 2025 une rupture de confiance entre l'État et les universités, révélée par un diagnostic financier non partagé lors des débats budgétaires. Cette défiance trouve son origine dans une absence de stratégie universitaire claire de l'État, entraînant un pilotage instable que les établissements doivent compenser. Ce manque de vision affaiblit la cohérence du paysage universitaire, fragilise la soutenabilité de son financement et contribue à une dégradation de l'image de l'université publique, face à la montée du secteur privé.

Pour y répondre, la mission formule 12 recommandations structurées autour de cinq axes, visant à restaurer la confiance, à clarifier le rôle des universités et à stabiliser leur financement, dans la perspective de préserver l'université comme bien public essentiel.

Par ailleurs, France Universités a présenté six propositions en faveur d'un financement pérenne et soutenable des universités, élaborées à l'issue d'un colloque réunissant ses membres en juin 2025. En réaffirmant les principes d'engagement et de responsabilité de l'État à l'égard des missions de service public de l'enseignement supérieur, ces propositions soulignent également la capacité des universités à faire preuve de souplesse et d'adaptation dans un contexte marqué par de fortes contraintes budgétaires.

À lire: le [rapport d'information n° 58](#) du Sénat (22 octobre 2025) et le [communiqué de presse](#) de France Universités.

→ Bachelor agro rentrée 2026

Un diplôme national de 1^{er} cycle en sciences et techniques de l'agronomie, le « bachelor agro », sera créé à la rentrée 2026. Il sanctionnera un niveau correspondant à l'obtention de 180 crédits ECTS et confèrera le grade de licence. Il proposera six mentions à la rentrée 2026, et trois supplémentaires à la rentrée 2027. À la rentrée 2026, la formation sera uniquement accessible aux étudiants titulaires d'un bac + 2 ; l'accès post-bac, via Parcoursup, sera proposé à partir de 2027.

À consulter: le [site Chlorofil](#), et notamment l'[infographie](#).

Vie étudiante

→ Précarité étudiante

L'Unef (Union nationale des étudiants de France) publie chaque année une enquête sur le coût de la vie étudiante. L'enquête Unef 2025 montre que le coût de la vie étudiante a augmenté de 4,12% en 1 an, soit 807 € de plus en 2025 par rapport à 2024. Certaines catégories d'étudiants sont plus touchées par cette hausse, notamment les étrangers, surtout ceux hors de l'Union européenne, les Ultramarins, et les femmes.

L'enquête met en évidence une précarité étudiante structurelle qui s'aggrave sous l'effet d'une inflation persistante, de politiques publiques jugées insuffisantes, et de fortes inégalités sociales et territoriales. Elle appelle à une réforme profonde des conditions économiques des étudiants pour garantir l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur.

À consulter: l'[enquête 2025](#) en ligne sur le site de l'Unef.

→ Taux de boursiers en 2024-2025

L'année universitaire 2024-2025 est marquée par une baisse conséquente du nombre de boursiers. La part de boursiers, quant à elle, est à son taux le plus bas depuis 2012. Les années précédentes, la baisse des effectifs provenait en particulier de la hausse de l'apprentissage, statut qui n'ouvre pas droit aux bourses. Désormais, c'est avant tout l'absence de réévaluation du barème d'éligibilité combinée à l'inflation passée qui explique ces diminutions. Par ailleurs, pour la première fois en 6 ans, les montants de bourses n'ont pas été augmentés à la rentrée 2024. Enfin, les fortes différences de taux de boursiers entre formations, genres et académies demeurent.

À lire: la [Note flash du SIES N° 2025-23](#) de septembre 2025.

Égalité femmes/hommes

→ XX = XY, féminiser les sciences, dynamiser la société

La France connaît une sous-représentation persistante des femmes dans les sciences, avec moins d'un tiers de chercheuses et à peine un quart d'ingénieures. Cette situation résulte de stéréotypes, de biais et d'inégalités qui se manifestent dès l'école primaire et se prolongent tout au long des parcours de formation et des carrières, sans amélioration notable ces 10 dernières années.

Face à un enjeu majeur pour l'égalité, mais aussi pour l'innovation, la compétitivité et l'excellence scientifique, le rapport de la délégation aux droits des femmes du Sénat dresse un diagnostic approfondi des obstacles rencontrés par les filles et les femmes à chaque étape de leur parcours. Il formule 20 recommandations, structurées autour de l'orientation, de l'enseignement, de l'environnement de formation et des carrières, afin de favoriser l'accès,

la réussite et la pérennité des femmes dans les sciences et de bâtir une communauté scientifique plus diverse et performante.

À lire: le [rapport d'information n° 9](#) (tome I) de la délégation aux droits des femmes d'octobre 2025.

→ Réforme du lycée: renforcement des inégalités dans les sciences

Le rapport du Collectif Maths & Sciences analyse les effets de la réforme du lycée général de 2019 sur les choix disciplinaires des élèves en sciences. La réduction à deux spécialités scientifiques en terminale a entraîné une forte baisse des effectifs en sciences, plus marquée chez les filles dans les parcours STEM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques).

Les filles continuent de privilégier les SVT (sciences de la vie et de la Terre), mais ce choix est désormais moins compatible avec l'accès aux disciplines STEM dans le supérieur.

Le rapport conclut que la structure actuelle du lycée risque de freiner la mixité et l'accès des filles aux filières scientifiques avancées, aggravant ainsi les inégalités de genre déjà observées dans l'enseignement supérieur.

À lire: la [note](#) du collectif Maths & Sciences de septembre 2025.

Mobilité

→ Rapport sénatorial

Dans un rapport du Sénat sur la délivrance des visas mis en ligne début octobre 2025, les sénateurs Nathalie Goulet et Rémi Féraud jugent « indispensable de corriger les faiblesses de la procédure de sélection et de candidature à des études en France pour mieux l'articuler avec l'instruction de la délivrance des visas ». Le rapport sénatorial propose notamment de « faire coïncider les délais de délivrance des visas étudiants avec les résultats d'admission » sur la plateforme Études en France.

À consulter: le [rapport d'information n° 904](#) sur la délivrance des visas.

→ Évaluation de l'attractivité de l'enseignement supérieur français

Dans un rapport publié en mars 2025, la Cour des comptes dresse un premier bilan de la stratégie « Bienvenue en France », évalue les difficultés rencontrées par les acteurs publics dans le cadre de la mise en œuvre concrète de cette politique publique et propose des pistes pour en améliorer l'efficacité.

Si la Cour des comptes reconnaît l'intérêt indéniable de cette politique, compte tenu de la bonne insertion professionnelle des étudiants internationaux et de leur contribution majeure à la recherche, elle estime que sa mise en œuvre demeure incomplète et insuffisamment structurée.

Selon la Cour des comptes, « la politique d'attractivité de l'enseignement supérieur se dessine aujourd'hui en pointillé par rapport à d'autres priorités », alors que cette politique nécessiterait « une action interministérielle constante » et « un consensus sur les objectifs associés ».

À consulter: le [rapport et la synthèse](#) en ligne sur le site de la Cour des comptes.

→ Mobilité internationale: un plus pour accéder aux postes de cadres ?

Un numéro du Céreq Bref analyse l'impact d'une expérience de mobilité internationale au cours des études supérieures sur l'insertion professionnelle, notamment en matière d'accès aux postes de cadre et de niveaux de rémunération, à partir des données de l'enquête Génération 2017.

Selon le Céreq, les séjours à l'étranger durant les études supérieures constituent des expériences très diverses et socialement inégalitaires. Malgré ces disparités, ils apparaissent comme un atout reconnu sur le marché du travail, en particulier pour l'accès aux professions de cadre: dans 7 cas sur 10, cette expérience est valorisée lors du recrutement et/ou dans la rémunération.

Ces constats renforcent l'intérêt du séjour à l'étranger au-delà de ses bénéfices personnels et plaident pour un renforcement de son intégration dans les formations du supérieur, ainsi que pour des dispositifs de soutien ciblés afin de réduire les inégalités d'accès, en cohérence avec les objectifs d'inclusion du programme Erasmus+.

À lire: [Céreq Bref n° 471](#) de juin 2025.

Fonction publique

→ Réforme des IRA (instituts régionaux d'administration)

La réforme des IRA, lancée au printemps 2025, prévoit la fusion des cinq instituts régionaux d'administration au sein d'un établissement public unique placé sous la tutelle du Premier ministre. Ce nouvel opérateur regroupera ainsi les IRA actuels (Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes). Par ailleurs, le site de Nanterre, aujourd'hui rattaché à l'IRA de Lille, deviendra un institut à part entière à cette même date.

À l'occasion du [conseil d'administration de l'IRA de Lille](#), le 24 novembre 2025, le ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la Réforme de l'État a annoncé que Lille accueillerait le siège du nouvel établissement.

→ Rapport 2025 sur l'état de la fonction publique

La sous-direction des études, des statistiques et des systèmes d'information du ministère de l'Action et des Comptes publics a publié le 23 octobre 2025 son [rapport annuel sur l'état de la fonction publique](#) (État, territoriale et hospitalière). Celui-ci dresse un bilan de l'évolution de l'emploi public, des flux de personnels, des rémunérations, de la formation, du temps de travail et de son organisation. Cette année, il propose également un dossier sur la santé des agents de la fonction publique.

Le portail de la fonction publique présente par ailleurs un [zoom sur les recrutements externes](#) dans la fonction publique de l'État en 2022 issu du rapport: les concours attirent moins de candidats (le nombre d'inscrits et de candidats présents aux épreuves est en recul) et la sélectivité poursuit sa baisse depuis 2010.

Personnels enseignants

→ Le vécu au travail des personnels du 2^d degré

Au printemps 2024, la majorité des personnels du 2^d degré se sentent respectés par les élèves et en sécurité dans les collèges ou lycées où ils ont exercé durant l'année scolaire. 1 sur 2 estime que la violence y est absente ou marginale. Le climat d'apprentissage est perçu plus défavorablement en éducation prioritaire, et les enseignants sont plus touchés que les autres personnels. Dans le 2^d degré, 72% des personnels déclarent exercer un métier utile aux autres, mais seuls 22% estiment être rémunérés à leur juste valeur. L'évaluation des moyens matériels et humains est plus positive dans l'enseignement privé sous contrat. Les personnels de direction se montrent particulièrement critiques quant à la charge de travail: seulement 28% estiment disposer du temps nécessaire pour accomplir leurs missions. Les atteintes les plus fréquemment rapportées par les personnels du 2^d degré sont liées à des comportements tels que l'arrogance, le mépris ou encore le refus et la contestation de l'enseignement ou des missions. Dans la majorité des cas où un motif est précisé, ces atteintes sont attribuées à des raisons professionnelles, notamment le statut ou la fonction exercée.

À lire: la [Note d'information n° 25-47](#) de juillet 2025.

Retrouvez les derniers numéros de Flash Info
Mon orientation en ligne sur [OnisepDoc](#).

Mon orientation en ligne (MOEL) est un service gratuit d'aide à l'orientation qui apporte des réponses personnalisées par mél, tchat et téléphone.
Pour plus d'informations: www.monorientationenligne.fr.

Rédaction: Suzanne Albano, Hakima Bahi, Lucie Bendaouadji.